

CS SSE

Sols Sportifs Engazonnés

CERTIFICAT DE SPECIALISATION

Formation Continue et Apprentissage



Site de Formation : Campus Fonlabour

www.tarn.educagri.fr/fpca



**FONLABOUR
FLAMARENS**
CAMPUS DES POSSIBLES

Objectifs de la formation

Le Certificat de Spécialisation « Sols Sportifs Engazonnés », de niveau 4, permet d'acquérir ou de compléter ses compétences afin d'être capable de :



- Réaliser des travaux d'aménagement et d'entretien des terrains de sports et de loisirs dans un souci d'éco-durabilité
- Utiliser des équipements dans le respect des règles de sécurité
- Assurer l'encadrement d'une équipe
- Participer à l'organisation de chantiers de maintenance



- Une équipe issue du milieu professionnel, qui apportent un niveau d'expertise sur la formation
- Un hall technique équipé de matériel performant et spécialisé pour l'aménagement paysager et la maintenance de terrains de sport qui permet la gestion efficace des chantiers
- La pratique s'effectue sur des chantiers d'envergure, entièrement consacrés à la maintenance et à la création de surfaces engazonnées, sur nos terrains sportifs, ou auprès de structures golfiques
- Des supports pédagogiques grandeur nature sont disponibles : un golf de six trous sur le site et un partenariat avec les golfs locaux.

Perspectives et débouchés

L'obtention du Certificat de Spécialisation SSE permet l'emploi auprès d'entreprises spécialisées dans l'aménagement et l'entretien de sols sportifs, de collectivités territoriales assurant la gestion de leurs infrastructures sportives et de loisirs, les structures golfiques.

Modalités d'Inscription

- La formation s'adresse aux demandeurs d'emploi, aux apprentis et aux salariés ou étudiants en poursuite d'études

Pour les publics adultes :

- Etre âgé de plus de 18 ans
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou + dans le secteur des aménagements paysagers (brevet professionnel, bac professionnel, BTSA ou BTA ect...)
- Ou d'un BAC Technologique STAV
- Ou de disposer d'un an ou 3 ans d'activité professionnelle à temps plein dans tout secteur ou secteur de l'aménagement paysager

Pour les apprentis :

- Entrée possible avec un diplôme listé ci-dessus et après signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

COMPETENCES DEVELOPPEES

UC 1

Préparer un chantier d'entretien d'un terrain sportif engazonné

- Opérationnaliser le planning des interventions d'entretien d'un terrain sportif engazonné
 - Effectuer le suivi du matériel d'entretien d'un terrain sportif engazonné
- SPS Optimiser les interventions en fonction de l'état du terrain, des moyens disponibles, du calendrier sportif et des usages.*

UC 2

Réaliser un chantier d'entretien des sols sportifs engazonnés

- Réaliser les travaux d'entretien courant d'un sol sportif engazonné
 - Réaliser les travaux d'entretien spécifique d'un sol sportif engazonné
- SPS Maintenir une surface sportive homogène stable et fiable, en prenant en compte la dimension sécurité et environnement.*

UC 3

Assurer un chantier de travaux de régénération d'un terrain sportif engazonné

- Réaliser les travaux de réfection de l'infrastructure d'un sol sportif
 - Mettre en place la couche de jeu d'un sol sportif engazonné
- SPS Livrer un sol sportif selon les termes contractuels en prenant en compte la dimension environnementale.*

Formation pour adultes : ● 600 h en centre ● 420 h en entreprise ● 35 h par semaine ● 1020 h au total
Formation par apprentissage sur 1 an : ● 12 semaines au centre de formation (420h) ● 5 semaines de congés payés

MODALITES D'EVALUATION

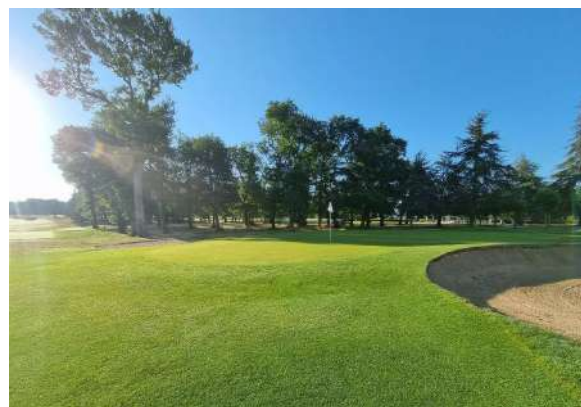
Les épreuves sont organisées tout au long de la formation, en situation professionnelle ou sous forme de contrôle en cours de formation. L'apprenti doit valider toutes les épreuves de toutes les unités capitalisables (UC) pour avoir le CS SSE. L'apprenti dispose de deux tentatives pour obtenir chaque épreuve. Si le CS SSE est non obtenu en fin de formation, les UC acquises restent valables 5 ans en vue d'une validation ultérieure du diplôme.

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences séparément.

Possibilité d'adaptation du parcours de formation et de l'évaluation après un positionnement par le Centre en début de formation.

TARIFS

A partir de 6 160 € net de taxe. Ce prix est donné à titre indicatif. Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou des partenaires. Formation financée et rémunérée par la Région Occitanie. Pour l'apprentissage, les tarifs sont soumis aux barèmes officiels des financeurs.



***Certificateur :** Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
 Formation, de Niveau 4

Date de la Certification : 31/12/2020

Contact et lieu de formation

CFAAH CFPPA du Tarn – Campus Fonlabour
 Route de Toulouse 81000 Albi
 Tél. : 05 63 38 07 46
 Mail : inscriptions.fpca81@educagri.fr



Cofinancé par
l'Union européenne



L'EPFL du Tarn répond aux exigences d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.



**FONLABOUR
FLAMARENS**
 CAMPUS DES POSSIBLES